PRA-V7-22 Juin Plan de reprise d'activité_Phase 4

UMR1220-1416

Institut de Recherche en Santé Digestive

Version 5_04052020

Plan de reprise d'activité (PRA_ phase 4)

Document succeptible d'être modifié.

Ce document a été établi dans le but de lister et regrouper toutes les mesures et modalités de fonctionnement nécessaires pour la reprise d'activité au sein de l'Unité dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

Le PRA-phase 4 définit les modalités permettant une reprise proche de la normale en terme d'activité.

Il est modifiable en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Le PRA-phase 4 viendra, le 22 juin, se subsituer au Plan de Reprise d'Activité (PRA-V6) actuellement en cours.

Support de préparation/Préconisations

Pour établir ce document, l'Unité s'est appuyée sur le document fourni par l'Inserm (cf. Annexe 1), document listant les recommandations à prendre en compte pour la reprise d'activité.

L'unité s'est également rapprochée lorsque cela était nécessaire des Délégations régionales, Centre, et services centraux de nos tutelles.

Principes généraux

La reprise d'activité se met en place sur la base d'une reprise d'activité en présentiel pour la majorité des personnels. Le retour à la normale pour l'ensemble des personnels est, à priori, préconisé pour tous les employeurs, à partir de début juillet. Pour certains employeurs cependant (voir ci-dessous), ce retour est effectif dès le lundi 22 Juin 2020.

1. Les conditions de reprise en fonction des employeurs :

Le tableau ci-dessous reprend les conditions de reprise en focnction de votre employeur :

Employeur	*Modalités de travail*	A compter du
Inserm	***Retour en présentiel pour tous les agents***	**22/06/2020**
INRAE	***Retour en présentiel a minima pour 2 j par semaine***	**16/06/2020**
ENVT	***Retour en présentiel pour tous les agents***	**22/06/2020**
Université	***Le télétravail reste possible***	**22/06/2020**

Ces taux de présence sur site vont augmenter progressivement pour un retour à la normale souhaité en début de période estivale.

Remarques :

- La reprise d'activité se fait sur la même base qu'avant le confinement :
  - Temps de travail identique.
  - Maintien des temps partiels pour les personnels à jour dans leur demande auprès de leur employeur.
  - Maintien des autorisations de télétravail (sous réserve d'être à jour dans ses demandes auprès de son employeur).
- Les personnes se trouvant dans les situations ci-dessous sont invitées à se faire connaitre (auprès de la Directrice d'unité ou de leur chef d'équipe) pour mettre en place les solutions ad hoc pour que leur retour au travail en présentiel puisse se faire dans de bonnes conditions :
  - Personnes à risque
  - Personnes vivant avec une personne à risque
  - Personne rencontrant des difficultés de garde d'enfant.

Attention !

Les taux d'occupation qui avaient été définis pour chaque pièce deviennemnt des taux d'occupation permettant de ne pas avoir recours au masque dans ces pièces.

En cas d'occupation par un nombre de personnes supérieur au taux recommandé, le port du masque devient obligatoire.

Soit :

N = Nbre de personnes présentes dans la pièce

N ≤ Taux d'occupation recommandé < N

Possibilité de quitter le masque — Port du masque obligatoire

Exemple si N = 2 et taux recommandé de 3

3

N= 2 → Possibilité de quitter le masque

Pour garantir le maintien des gestes barièrres, le port du masques (chirurgical ou AFNOR) rest OBLIGATOIRE dans toutes les parties communes (couloirs, escaliers, ascenseurs, etc.).

Pour cette phase 4 (selon le planning Inserm cf. Annexe1) , les mesures suivantes sont maintenues au sein de l'Irsd :

- La reprise d'activités sur site se fait en fonction des recommandations des employeurs et doit être croissante pour atteindre un fonctionnement proche de la normale en début de période estivale (les dates exactes seront communiquées dès l'annonce de nos tutelles).

- L'ensemble des personnels est autorisé à reprendre (sauf avis médical contraire), et ce quel que soit le mode de transport utilisé.

- Pour les personnes risquant de développer une forme grave de CoVid19, la reprise est autorisée sur présentation d'un avis médical (médecine de prévention).

- Les accès le WE, doivent rester une exception. Pour les personnes bénéficiant d'une autorisation (cf. procédures horaires décalés en annexe), il est possible d'accéder aux locaux les samedis et dimanche sur la plage 8h - 18h. Cette présence devra faire l'objet d'un courriel indiquant les horaires de présence et

adressé à : Directrice d'unité ET chef d'équipe, copie claude Watrin ET Laurence Doumenc.

- Pour faciliter la distanciation sociale, la plage horaire de travail reste élargie sur le créneau : 7h à 20h. Il est cependant impératif de se noter dans le cahier « horaires décalés » pour toute arrivée avant 7h30 et pour tout départ après 19H.

- La durée de travail journalière reste inchangée, les agents non présents sur site seront en télétravail ou en autorisation exceptionnelle d'absence pour les parents d'enfants de moins de 16 ans ne pouvant pas télétravailler (sur présentation d'un justificatif de la part de l'établissement scolaire).

- L'accès **aux salles de réunion est rétabli** sous réserve du respect du taux d'occupation défini et du respect de la procédure ci-jointe.

  Seule **la salle des miroirs reste non utilisable** (problème de renouvellement d'air/ aération extérieure).

- **L'accès aux salles de restauration, ainsi que l'accès aux distributeurs automatiques est rétabli** (cf. procédures ci –jointe). En revanche l'utilisation des fontaines à eau reste suspendue pour l'instant (sauf fontaine à eau installée en salle Delsol).

La prise des repas dans les bureaux reste autorisée, dans la limite du taux d'occupation indiqué sur chaque porte.

La restauration collective du site de Purpan est à nouveau fonctionnelle.

- Les accès par les entrées principales des Bat A , B et F restent les entrées et sorties à priviligier.

- Il devient obligatoire (pour des raisons de sécurité) de badger lors de l'arrivée sur site **et lors des départs**.

- Pas de retour sur site pour les stagiaires terminant leur stage avant fin juin.

Les stagiaires qui reprendront leur activité doivent bénéficier d'un encadrement sur site par leur tuteur.
De même , les nouveaux stagiaires accueillis devront être présents uniquement de manière simultanée avec leur tuteur.

- L'accueil de personnes extérieures est rétabli sous conditions :
  - Port du masque
  - Etre accueilli et accompagné dans les locaux

Pour les personnels sous convention d'accueil, l'accueil est à nouveua autorisé, à la condition que ces personnes respectent les règles établies dans le présent PRA.

- Les entreprises extérieures devant intervenir dans nos locaux feront l'objet d'une gestion particulière par les services du partrimoine.

Enfin, il est demandé aux agents de rester chez eux ou de repartir chez eux s'ils sont sur site, lors de l'éventuelle apparition de tous signes d'infection pour eux-mêmes ou pour un membre de leur entourage (fièvre, toux, essoufflement, etc.). Ils devront en informer la direction. Les recommandations émises par le ministère de la santé dans ce genre de situation seront alors suivies : recourir à une consultation ou téléconsultation sans délai pour une prise en charge médicale.

2. Respect de la distanciation sociale et des gestes barriere :

Le respect de la distanciation entraine la mise en place des règles suivantes :

- Dans la mesure du possible, se tenir à 2 mètres de distance de toute personne.
- Pas d'embrassade.
- Ne pas serrer les mains.
- Se laver les mains régulièrement (avec du savon ou du gel hydroalcoolique lorsque le lavage avec du savon n'est pas possible).
- **Port du masque « tissu » ou chirurgical obligatoire** au sein des locaux dans les espaces communs et dans les pièces spécifiques en situation de surnombre par rapport au taux d'occupation recommandé. Cet équipement ne doit pas primer sur l'utilisation des EPI spécifiques pouvant être nécessaires à la réalisation du travail de laboratoire.
- Affichage sur chaque pièce du **taux d'occupation maximum autorisé sans port de masque.**
- **Pour la tenue des réunions, le recours aux outils de communication à distance (Teams, Rénater) reste à priviligier.** Toutefois, l'accès aux principales salles de réunion est rétabli.
- Possibilité de renouveller les EPI fournis (masques, GHA, désinfectant de surface, lingettes) sur demande à Laurence Doumenc.
- Attention, le port de gants doit se faire selon les mêmes règles que lors du fonctionnement normal : uniquement pour les expériences qui le nécessitent. En dehors des zones experimentales, un gant au moins devra être retiré et les poignées de portes, boutons d'ascenseurs et autres surfaces communément touchées par l'ensemble des personnels devront être touchés par des mains dégantées. Il est toujours recommandé de régulièrement se laver les mains après avoir touché des surfaces communes.
- Mise à disposition aux entrées dans le bâtiment de gel hydro-alcoolique.
- Mise à disposition de flacons de GHA dans chaque pièce (laboratoire et bureaux).

- Entrer et sortir de préférence par les entrées présentant des portes automatiques (accès Bat A et Bat B).**Penser à badger lors de votre départ.**

Préparation des locaux

Affichage / Communication :

L'ensemble des nouvelles consignes est joint au présent PRA_Phase 4

Les nouvelles consignes entrent en vigueur à compter du 22/06/2020.

Nettoyage :

Un entretien régulier doit être maintenu.

Pour réaliser ce nettoyage, une check-list a été diffusée et est affichée sur chaque porte.

Les produits et matériels nécessaires sont à retirer en en faisant la demande auprès de Laurence Doumenc.

Fonctionnement des services communs

Gestion :

A ce jour, voici le planning de fonctionnement :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Lydia Guennec	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente
Augustin Porquet	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent

Laurence Réau		Joignable sur les après-midi		Joignable sur les après-midi	

Les contacts avec les gestionnaires se font de préférence par mail, via Teams, ou par téléphoine sur leur numéro de poste habituel.

Les bureaux ne seront accessibles sur rendez-vous., avec port du masque.

Informatique :

Eric Martinez a repris son activité selon le planning d'avant confinement (présence sur site les Mardis et Mercredis, sous réserve que sa charge de travail à Tonic le permette).

Attention, il est présent sur site uniquement les matinées de mardis et jeudis.

- Le bureau ne sera accessible qu'aux personnes ayant pris RDV au préalable (email).

- Un marquage au sol indiquera la limite à ne pas franchir.

- Les lingettes désinfectantes sont à utiliser sur les postes déposés par les utilisateurs.

Laverie :

Francine a repris son activité à temps complet depuis le 11 mai.

Elle prend son poste tôt le matin afin de pouvoir passer dans les laboratoires lorqu'ils sont le moins fréquentés.

Elle assurera un seul passage/jour selon le planning habituel.

Le mode de communication se fait uniquement sur la base de l'e-mail.

L'accès à la laverie reste autorisé uniquement aux personnes suivantes :

- Directions,
- Chargé de prévention,
- Personnels du magasin,
- Services techniques.

Aucune dérogation ne sera accordée.

Activités scientifiques

Equipes / Groupes de recherche :

Les activités reprendront sur la base des conditions définies et détaillées ci-dessus.

L'organisation de l'activité de recherche est laissée à la discrétion de chaque équipe.

Plateformes :

Pour les plateformes, les règles décrites ci-dessus s'appliquent également.

Les plateformes **peuvent à nouveau accueillir des extérieurs,** selon les conditions définies ci-dessus : port du masque, accueil et accompagnement des personnes accueillies.

Annexe 1 : Note Inserm

Plan de reprise d'activité pour l'Inserm

version du 21/04/2020

La crise sanitaire mondiale induite par la pandémie Covid-19 a des conséquences humaines et économiques qui sont provoquées par l'indisponibilité des personnes soit malades, soit en confinement après arrêt de la plupart des activités professionnelles sur site.

A ce jour, il n'existe pas de traitement curatif, ni préventif de la maladie et seuls des gestes barrières et l'application de règles strictes d'hygiène peuvent permettre de faire face à la maladie.

Le plan de continuité des activités (PCA) de l'Inserm a été déclenché début mars 2020 à l'arrivée de la vague épidémique en Europe. Le président de la république a donné comme objectif une levée progressive du confinement à partir du 11 mai prochain. Il est nécessaire de définir une stratégie, et un plan de reprise des activités (PRA) qui viendra se substituer au PCA en cours.

ATTENTION : il est important de rappeler que la levée progressive du confinement n'est pas synonyme de disparition de la pandémie. Il faudra donc toujours respecter les gestes barrières et la distanciation sociale pour faire obstacle à la propagation de l'infection.

Stratégie

Il est important de définir les grands axes de la reprise, les règles générales, un calendrier et les modalités de cette reprise.

Elle ne pourra pas s'opérer en une seule fois le 11 mai. Elle devra être anticipée, progressive, étalée dans le temps, priorisé sur les activités essentielles avec un retour gradué, et définie en relation avec nos partenaires.

Elle sera **anticipée**. L'objectif est double : séquencer la reprise des différentes activités de l'établissement dans un ordre logique permettant d'assurer le redémarrage sans encombre des structures de recherches tout en accompagnant le retour des personnels pour qu'ils disposent en présentiel sur leur lieu de travail des **conditions suffisantes pour mettre en place les gestes barrières et assurer les distanciations sociales**.

Le retour sera **progressif** :

- en priorité pour les personnels dont les activités en présentiel s'imposent pour une reprise d'activité et dans un ordre logique par rapport à la remise en route ;
- secondairement pour ceux dont les activités ne nécessitent pas une présence sur site ou sur préconisation de la médecine de prévention pour les personnels à risque de développer une forme grave de Covid-19;
- le recours au télétravail sera appliqué pour toutes les activités qui le permettent,
- le retour sur site sera fonction des capacités de mobilités des personnels notamment au regard de contraintes familiales (selon les conditions de réouverture des établissements scolaires) et de l'offre de transport public.

Le plan de continuité d'activité sera poursuivi jusqu'à la reprise qui est fixée à compter du 11 mai.

La reprise sera étalée dans le temps et fera l'objet d'un **calendrier de reprise** qui sera décliné dans les DR et les unités.

ANNEXE 1 à la note N° 2020-10 /INSERM/FSD du 20 avril 2020

Les activités **prioritaires** de reprise sont celles déjà définies dans le PCA : gouvernance, animalerie, laboratoires d'expertise Covid19, laboratoires de recherche.

La reprise des laboratoires se fera en **concertation avec les cotutelles des unités de recherche**.

Préparation, anticipation

Avant le 11 mai, il est nécessaire :

- d'assurer le soutien **logistique** indispensable des personnels déjà sur leur lieu de travail (PCA)
- de préparer le retour en présentiel de ceux qui étaient confinés chez eux.

Ces actions devront s'appuyer sur la montée en puissance des services administratifs des départements du siège, des DR et des unités.

Chaque structure concernée mène un diagnostic préalable de la situation avec pour objectif d'anticiper les actions à mettre en œuvre afin de s'assurer :

- de la préparation des locaux à la reprise d'activité : caractère opérationnel des infrastructures supports d'activité (énergie, ventilation, fluides, réseaux, etc.), nettoyage préalable et communication autour des gestes barrières ;
- de la reprise des commandes et d'approvisionnement d'EPI (gants, masques, selon les conditions d'emploi et situations d'exposition des personnels), de produits désinfectants, gel… qui seront mis à disposition dès le 11 mai aux personnels concernés;
- de réaliser un état des stocks et de vérifier l'opérationnalité des circuits d'entrée-sortie des réactifs, des consommables, des produits et des déchets ;
- D'identifier des solutions d'alimentation, de restauration collective compatibles avec les règles de distance ; de neutraliser les coins cafétéria
- de reconditionner les bureaux, salles de réunion et de vérifier les moyens de visioconférence ;
- d'identifier les personnes soumises à de longs trajets en transport en commun ; de proposer des horaires décalés, d'identifier les personnes fragiles ou handicapées dont la reprise pourra être différée
- de préparer les postes de travail en présentiel (badges, sécurité des locaux, sécurité informatique, reconnexion…) ; de reconditionner les postes nomades de télétravail (DSI)
- de reprendre les dossiers d'embauches et d'accueil d'étudiants qui étaient restés en attente
- de préparer la communication interne autour de l'adaptation de l'organisation du travail ;
- d'identifier les missions indispensables sur le territoire et en Europe, toutes les autres étant suspendues.

Une partie de ces actions devra être conduite après concertation et coordination à l'échelle des sites. Notamment des règles communes devront être définies pour les espaces communs de certains sites partagés en copropriété

Une feuille de tâche sous forme de check-list est proposée en fin de document.

Version du 17 avril 2020 12 :02 FSD : JC Sarron

Du télétravail au présentiel

Le télétravail restera encore une modalité privilégiée après le 11 mai jusqu'à une reprise nominale après au moins un mois.

Dès lors que les conditions matérielles le permettent, la priorité pour le présentiel sera donnée aux personnes **ne présentant pas de contre-indications médicales à la reprise et dont les activités nécessitent une présence physique**. Les mesures barrière devront être maintenues.

La médecine de prévention sera sollicitée pour le retour des personnes à risque de développer une forme grave du Covid-19 et des éventuels cas contacts. Une attention particulière sera portée aux personnes ayant des difficultés pour la reprise (transport, enfants de moins de 16 ans selon les conditions de réouverture des établissements scolaires).

Toutes mesures nationales qui seraient prises pour limiter les risques sur les lieux de travail et pour lutter contre la transmission du virus seront bien évidemment mises en place.

Pour respecter la distanciation sociale, la reprise de l'ensemble des effectifs sur un département, une DR ou une UMR n'est pas envisageable sur un même espace-temps aussi il sera possible d'aménager des rotations de personnels en présentiel et en télétravail Par exemple, il pourra être envisagé pour les unités importantes ou les DR de programmer un roulement des équipes en présentiel alterné une semaine sur deux ou bien de définir un % de personnes présentes une semaine sur deux pour une même équipe. Ces modalités seront identifiées pour toutes les structures en partenariat avec les cotutelles.

Calendrier

Un calendrier pose les jalons d'une reprise progressive des activités. Il fixe des objectifs pour une reprise des recherches et d'une remise en activité progressive des laboratoires en sommeil pour un objectif d'activité pleine à l'horizon de juin, dans des conditions adaptées à la situation épidémique.

Il est proposé de définir 4 phases : la phase de préparation avant le 11 mai, et 3 phases de montée en puissance après le 11 mai.
Ce calendrier pose des grandes phases et pourra s'adapter en fonction des sites et de leurs impératifs organisationnels en concertation avec les partenaires.

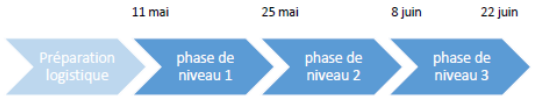

La phase de préparation logistique concerne l'identification de moyens nécessaires à la réouverture et leurs mises en place selon les éléments décrits dans la check_list.

ANNEXE 1 à la note N° 2020-10 /INSERM/FSD du 20 avril 2020

La phase de niveau 1 se focalisera sur sites déjà mobilisés dans le cadre du PCA. Les équipes déjà en présentiel sur les activités essentielles seront renforcées pour atteindre au moins 50% des effectifs. Les activités de gouvernance, les activités dans les animaleries et les activités d'expertise dans les labos (Covid, réquisition.) sont particulièrement concernés pour encore monter en puissance dans cette phase.
La non fermeture de ces sites devrait faciliter également le retour des équipes qui n'étaient pas inscrites au PCA

La phase de niveau 2 s'adresse aux laboratoires en sommeil dont la reprise nécessite de reprendre des études arrêtées notamment avec moyens animaux ou des supports de recherche critiques (cellules, lignées).

La phase de niveau 3 est la réactivation de toutes les unités en sommeil, dans des conditions qui devront rester compatibles avec la gestion de l'épidémie. En effet, un arrêt du processus de reprise ou un retour en arrière n'est pas à exclure en cas d'une nouvelle flambée épidémique.

Ce calendrier est théorique, il doit servir de cadre stratégique pour concilier le retour en présentiel partiel sur le lieu de travail tel que défini et assurer une reprise et une monté en puissance cohérente des activités en limitant les risques de transmission virale.

Chek-list reprise d'activité : éléments à prendre en considération *Dans tous les cas, se coordonner avec les partenaires de mixité et les partenaires hébergeurs*		
Locaux de travail	☐ Prestation nettoyage / désinfection ☐ Décontamination CVC ☐ Ménage ☐ Hygiène : savon, SHA, consommables ☐ Gestes barrière	Demander un nettoyage approfondi préalable à la reprise (voir *note spécifique*) Adapter les prestations de ménage Préparer les outils de communication gestes barrière
Fluides / énergie	☐ Electricité ☐ Ventilation ☐ Climatisation ☐ Azote liquide ☐ Gaz / air comprimé ☐ Eau osmosée / ultrapure ☐ Systèmes de secours	Diagnostiquer les installations propriétaires Vérifier auprès des partenaires hébergeurs Vérifier que les prestataires de livraison azote / gaz sont actifs et peuvent fournir les quantités
Consommables / fournitures	☐ EPI / vêtements de travail ☐ Stocks produits neufs / réactifs ☐ Commandes ☐ Service courrier / livraisons	La disponibilité des EPI est un préalable indispensable à la reprise Vérifier la péremption des produits (médicaments) Vérifier que les fournisseurs sont actifs et que les commandes, livraisons et facturations sont possibles

Version du 17 avril 2020 12 :02 FSD : JC Sarron

Pilotage ressources humaines	☐ Congés ☐ Télétravail ☐ Contractuels ☐ Stagiaires ☐ Volontaires mobilisés ☐ Restauration	Repos des personnels avant reprise Maintien en télétravail prioritaire en lien avec la médecine de prévention (personnes fragiles) Reprise des stages (universités) et CDD
Accès / transport	☐ Contrôle d'accès ☐ Transports en commun ☐ Transports personnels	
Déchets	☐ DASRI ☐ Déchets dangereux (chimiques, radioactifs) ☐ Ordures ménagères	Vérifier que les prestataires de collectes sont actifs et les conditions d'enlèvement
VDI	☐ Serveurs / infrastructure ☐ Réseaux de communication ☐ Progiciels	

Version du 17 avril 2020 12 :02

FSD : JC Sarron

Annexes 2 : Affichage espaces communs

Procédure salles de réunion

Procédure salle de restauration

Procédure Réfrigérateurs

Procédure Micro-ondes

Procédure distributeurs automatiques

Ces nouvelles mesures entrent en vigueur dans leur ensemble à compter du 16/06/2020

Les mesures de distanciation sociale et les gestes barrières restent en vigueur et doivent être appliquées.

Utilisation salle repas

Les salles sont accessibles de 10h à 18h

Prière de respecter le taux d'occupation défini

Le mobilier ne doit pas être déplacé, merci de ne pas modifier la configuration de la salle

Aérer la pièce dès que possible

Maintenir la climatisation en marche 24h/24h

Interdiction d'utiliser de la vaisselle commune (couverts, verre, *etc.*)

Ne rien laisser dans la pièce après son repas

Ne pas utiliser le point d'eau de l'évier (évier condamné)

Je souhaite prendre mon repas dans la salle de restauration collective :

Je porte le masque pour tous mes déplacements au sein de la salle de restauration.

J'entre dans la pièce UNIQUEMENT par la porte « Entrée » et respecte le sens de circulation

Je lave obligatoirement mes mains au gel hydro-alcoolique (borne à disposition à l'entrée)

Je désinfecte ma chaise et la table **avant** la prise de repas.

Je quitte mon masque et le place dans sac prévu à cet effet (amené par mes soins) Interdiction de placer son masque sur la table !

Je respecte la distanciation sociale

Je débarrasse ma table et emporte avec moi ma vaisselle sale (ne pas laver la vaisselle sur place)

Je désinfecte ma chaise et la table avant la prise de repas.

Je quitte la pièce en respectant le sens de circulation par la porte SORTIE

Utiliser le produit désinfectant et le papier sopalin. À jeter dans la poubelle ménagère

Utilisation réfrigérateurs

Seules les denrées consommées dans la journée doivent être placé dans les réfrigérateurs :
Pas de stockage de courses, de sauce, ou de denrées amenées à être partagées

Séparer au maximum les produits stockés

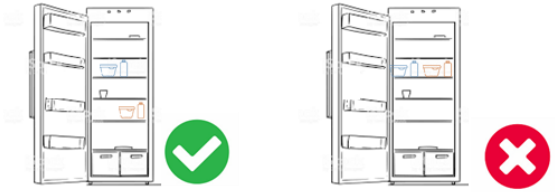

Nettoyer les points de contact avant et après chaque utilisation

Les denrées ne doivent pas être stockées dans des sacs plastiques

Les produits présents dans le frigo après 18h seront jetés

Utilisation micro-ondes

Désinfection obligatoire avant et après utilisation (points de contact et intérieur)

Seuls les récipients micro-ondables avec leur propres couvercles sont autorisés

L'utilisation des cloches plastiques est interdite

S'assurer que l'intérieur du micro onde est propre.

Machine Distribution boissons

Désinfecter les boutons avant et après usage avec le désinfectant et du sopalin

Désinfecter les points de contacts

Ne pas utiliser son propre verre

Utiliser le produit désinfectant et le papier sopalin.
À jeter dans la poubelle ménagère

22